

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2024	038	6
----	------	-----	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY**

DATE DE CONVOCATION 6 septembre 2024	L'an deux mille vingt-quatre, le 12 septembre à 20h06, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 6 septembre 2024	Étaient présents : M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, MME ROCH, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints, M. DELAHAIE, M. LEDUC, MME RAFOUJULT, M. SIPA, M. PICARD, M. GOUSSEFF, MME NOËL, M. LAURENT, M. LANOË et MME BALRADJE formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE : 24	Absents représentés : MME MILLER par M. FROGER, M. MONROIG par M. MATT, MME MERTZ par MME BESANÇON et M. FRIMON-RICHARD par M. PICARD.
PRÉSENTS : 17	Absent excusé : M. JACQUIN
VOTANTS : 21	Absents : M. BETTI et MME TISSOT M. GOUSSEFF a été élu secrétaire de séance.

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE D'EGLY ET ENEDIS
CONCERNANT L'ACCOMPAGNEMENT AUTOUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

Monsieur BREHIER, Maire-adjoint chargé de la transition énergétique et du développement durable, expose à l'assemblée que la transition énergétique est un enjeu crucial pour les prochaines décennies, impliquant des actions impactant les modes de vie, les déplacements, et la consommation d'énergie. La commune vise à devenir un territoire à énergie positive, en développant les énergies renouvelables et notamment le photovoltaïque, et en réduisant la consommation d'énergie des bâtiments publics. ENEDIS, en tant que gestionnaire du réseau électrique, joue un rôle central dans cette transition, notamment par l'intégration des énergies renouvelables et l'adaptation aux nouveaux usages comme la recharge des véhicules électriques.

Il ajoute que la commune souhaite collaborer avec ENEDIS d'une façon dynamique, souple et innovante autour de 3 axes :

1. L'accompagnement à l'amélioration de la performance énergétique,
2. L'appui au développement et à la planification de la production d'électricité renouvelable pour une production et consommation locale d'énergie,
3. La sensibilisation et l'accompagnement du grand public aux économies d'énergie.

Monsieur BREHIER indique qu'une convention a donc été établie, définissant les axes de travail prioritaires, l'organisation et le pilotage du partenariat, le partage des données et la communication.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

VU la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables,

VU les avis favorables émis par la commission conjointe du développement urbain, économique et numérique, des travaux et de la voirie, de la transition énergétique et du développement durable, le 3 septembre 2024 et par la commission des finances et des affaires administratives, le 5 septembre 2024,

CONSIDÉRANT que la commune souhaite s'engager dans une démarche de territoire à énergie positive,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention de partenariat entre ENEDIS et la commune,

AUTORISE le Maire à signer la convention avec ENEDIS,

AUTORISE le Maire à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la convention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,



Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 17.9.24
et de la publication le : 18.9.24
Le Maire



**Pour extrait conforme,
Maire d'Egly**

MATT Édouard